

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 08 AVRIL 2009

DÉLIBÉRATION N° 2009/1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2008

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

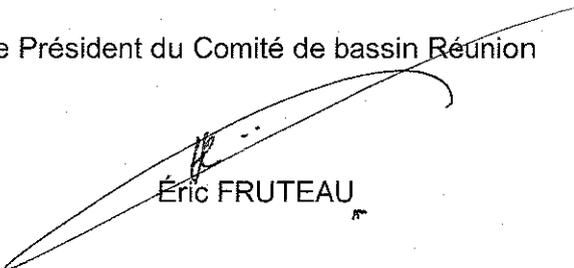
APPROUVE le compte-rendu de la séance du 08 octobre 2008 après prise en compte des modifications suivantes :

- Chapitre 4 page 6 le paragraphe 4 est ainsi modifié :
« D'autre part les classements en tant que réservoir biologique ainsi que les classements de parties de cours d'eau dans le cadre d'une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée ne sont pas encore définis et pourront influencer sur les objectifs à atteindre. ... Mais les interventions précédentes ont le mérite de reconnaître que le mode d'exploitation de certaines rivières impactent le fonctionnement et la vie de ces rivières. »

Saint-Denis, le

15 AVR. 2009

Le Président du Comité de bassin Réunion


Éric FRUTEAU